

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

13/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le treize décembre par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, Mme LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline.

MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, M LESAGE Mathieu, M LANDAIS Romain, M SIMONIN Denis.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M LESAGE Mathieu
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BONZON Marie-Claude a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 75 / 2023

TARIFS 2024 - LOCATIONS DE SALLE

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, présente à l'assemblée la proposition par la commission « finances » réunie le 30/11/2023.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu la proposition de tarifs applicables au 01/01/2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30/11/2023,

Considérant le changement de principe de tarification basé non plus sur la nature de l'occupation des salles communales mais sur la durée de cette occupation,

Considérant que les charges de fonctionnement sont plus élevées suivant les saisons et qu'il convient de les différencier dans les tarifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide

- D'adopter les tarifs de locations des salles à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

SALLE DES FETES

	PERIODE DU 16/04 AU 14/10		PERIODE DU 15/10 AU 15/04	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
1/2 Journée	128 €	128 €	159	159
Journée	262 €	261 €	323	322
Week-end	522 €	522 €	645	645
Caution	500 €			
Forfait ménage (facultatif et sur demande)	150 €	200 €	150 €	200 €

BALZAC

	PERIODE DU 16/04 AU 14/10		PERIODE DU 15/10 AU 15/04	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
1/2 Journée	75 €	75 €	80 €	80 €
Journée	120 €	120 €	131 €	131 €
Week-end	250 €	250 €	272 €	272 €
Caution	200 €			


DESCARTES

	PERIODE DU 16/04 AU 14/10		PERIODE DU 15/10 AU 15/04	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
1/2 Journée	50 €	50 €	53 €	53 €
Journée	80 €	80 €	86 €	86 €
Week-end	150 €	150 €	162 €	162 €
Caution	200 €			

DOJO/GYMNASE

PAR HEURE	12 €
-----------	------

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le **20 DEC. 2023**
ID : 037-213702707-20231218-D75_2023-DE



- D'accorder la gratuité pour les associations de la commune de Vernou-sur-Brenne à l'exception du chauffage qui sera facturé, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES - PERIODE DU 15/10 AU 15/04			
FRAIS DE CHAUFFAGE	SALLE DES FETES	SALLE BALZAC	SALLE DESCARTES
1/2 Journée	31 €	5 €	3 €
Journée	61 €	11 €	6 €
Week-end	123 €	22 €	12 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Marie-Claude BONZON



Le Maire,

Pascale DEBALLÉE



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023



ID : 037-213702707-20231218-D75_2023-DE